

16.—Soumis des rapports de la Commission d'Hygiène et de Statistiques:

(a) Concernant la résolution adoptée *re* admission des malades aux hôpitaux St-Paul et Alexandra.

A ce sujet, est lue une lettre des autorités de l'hôpital Alexandra.

Résolu: De différer l'étude de cette question.

(b) Demandant un crédit de \$35,000 à l'effet de construire un bain dans les environs de l'avenue Atwater.

Renvoyée de nouveau à la Commission d'Hygiène avec prière de fournir plus de détails.

(c) Pour payer à même les crédits de cette année, un compte de \$12 dû à la Cie du cimetière Mont-Royal, pour l'achat d'un terrain pour y enterrer les cadavres des personnes pauvres et pour frais d'inhumation.

Résolu: De souscrire audit rapport.

(d) Pour opérer le virement d'un montant de \$90, à prendre sur le crédit affecté à l'entretien du bail Gallery", et appliquer ce montant à l'entretien du "Bain Lévesque."

Résolu: De souscrire audit rapport.

17.—Soumis un rapport de la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$169 sur l'item "Uniformes, pardessus pour constables", et d'appliquer ce montant à l'achat d'étuis de revolvers, de casquettes de constables, de ceintures et pour réparations au insignes.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

18.—Soumis un rapport de la Commission spéciale *re* poste de Police No 13, demandant un crédit de \$250 pour payer certaines dépenses se rapportant à l'enquête à laquelle on procède actuellement.

Résolu: De souscrire audit rapport.

19.—Sur recommandation du trésorier de la Ville, il est

Résolu: De recommander au Conseil d'autoriser le trésorier de la Ville de payer aux indemnitaires *re* expropriation annuelle de 1908 et 1909, les montants auxquels ils ont droit, suivant la clause 452 de la charte, et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer les actes nécessaires à cette fin. Le montant total des indemnités s'élevant à \$9,497.90.

20.—Le trésorier de la Ville soumet des lettres des directeurs de la Banque de Montréal et de la Banque d'Hochelaga, déclarant que dans les conditions actuelles, ils ne peuvent allouer plus de 2½ pour cent sur les balances au crédit de la Ville, et qu'ils mettront au crédit de la Ville l'intérêt sur son compte courant, tous les trois mois.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De donner instruction au trésorier de la Ville d'écrire aux différentes banques et de s'assurer du taux d'intérêt qu'elles paieraient sur des dépôts à trois mois, de \$200,000 ou plus.

21.—Le trésorier de la Ville soumet un rapport au sujet du patronage donné à la Banque Provinciale, déclarant que les transactions qu'il fait avec cette banque s'élèvent à environ \$650,000 par année.

Déposé aux archives.

22.—Le projet de rapport suivant préparé par le trésorier de la Ville, est soumis:

La Commission des Finances a l'honneur de faire rapport:

Que, la Cité a le droit d'emprunter dans le cours de l'année 1909, une somme de \$3,891,199, pour les fins mentionnées dans l'état ci-joint.

Votre Commission demande respectueusement qu'on l'autorise à profiter des occasions qui pourront se présenter d'émettre ces emprunts, en tout ou en partie, en demandant des soumissions soit directement ou par l'entremise d'une institution financière ou de toute autre manière qu'elle jugera à propos. — la période pour laquelle les obligations seront émises, le taux d'intérêt qu'elles porteront (ne devant excéder dans aucun cas 4%), l'endroit où elles seront domiciliées et le numéraire à exiger (monnaie courante ou sterling) devant être déterminés de manière à assurer les meilleurs résultats à la Cité.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Résolu: Que ledit rapport soit approuvé et soumis au Conseil.

23.—A la demande du trésorier de la Ville une lettre de la Cie du Pacifique Canadien, refusant de payer un compte

16.—Submitted report from the Hygiene and Statistics Committee:

(a) Concerning the resolution adopted *re* admission of patients to St. Paul and Alexandra hospitals.

A letter from the Alexandra hospital with regard to this question, was read, and it was

Resolved: To postpone consideration of same.

(b) For an appropriation of \$35,000 to construct a public bath in the neighborhood of Atwater avenue.

Referred back to the Hygiene Committee with a request to give more details.

(c) To pay out of this year's appropriation the sum of \$12 due to the Mount-Royal Cemetery for purchase of land for internment of poor persons and for burial fees.

Resolved: To concur in said report.

(d) To vary \$90 from "maintenance of Gallery bath" and apply same to maintenance of "Lévesque bath."

Resolved: To concur in said report.

17.—Submitted a report from the Police Committee, to vary \$169 from "Uniforms, overcoats for constables" and apply same to purchase "revolver holsters, constables summer caps, constable belts and repairs to badges.

Resolved: To concur in said report.

18.—Submitted a report from the special Committee *re* No. 13 Police station, for an appropriation of \$250 for expenses in connection with the investigation they are presently holding.

Resolved: To concur in said report.

19.—On the recommendation of the City treasurer, it was

Resolved: To recommend to Council,

That the "indemnitaires" of the annual expropriation of 1908 and 1909 be paid the amount of awards to which they are entitled and that the treasurer be authorized to pay the same, as provided by Clause 542 of the Charter, and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the necessary deeds. The amount is \$9,497.90.

20.—The City treasurer submitted letters from the Bank of Montreal and from "La Banque d'Hochelaga", stating that under present conditions, they cannot allow more than 2½ per cent, in the City's credit balances and that they will place to the credit of the City the interest on its current account quarterly.

And a debate arising, it was.

Resolved: To instruct the City treasurer to communicate with the different banks and ascertain what rate of interest they would pay on deposits for three months' of \$200,000 or more.

21.—The City treasurer submitted a report regarding the share of patronage given to the Provincial Bank, stating that the transactions with said bank amount to about \$650,000 a year.

Filed of record.

22.—The following draft of report prepared by the Cityrier de la Ville, est soumis:

To the City of Montreal, the Finance Committee respectfully report:

That the City has the right according to law, to borrow, during the year 1909, a sum of \$3,891,199 for the purpose mentioned in the statement hereunto annexed. Your Committee respectfully request that they be authorized to take advantage of such opportunities as may present themselves to issue such loans, in whole or in part, either by advertising for tenders directly, or through the agency of some financial institution, or in such other way as may, in their discretion, appear to be advisable, and that the securities be at such date and at such rate of interest, not exceeding 4%, in either currency or sterling, and at such place of domicile as may secure the best results to the City.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Resolved: That the said report be approved of and submitted to Council.

23.—At the request of the City treasurer a letter from